



LIGUE DE BILLARD
DE L'ÎLE-DE-FRANCE



Code Sportif
BILLARD CARAMBOLE

SAISON 21-22

Livret 2.80



LIGUE DE BILLARD

DE L'ÎLE-DE-FRANCE



SOMMAIRE

1	Championnat Individuel sur 2.80.	3
1.1	Finale de Département ou District.	3
1.1.1	Finalité.	3
1.1.2	Dates des finales de Département ou District.	3
1.1.3	Formule sportive.	3
1.1.4	Engagements en finale de Ligue.	3
1.2	Finale de Ligue.	4
1.2.1	Finalité.	4
1.2.2	Nombre de finales.	4
1.2.3	Attribution des Finales.	5
1.2.4	Relation LBIF et Club Organisateur.	5
1.2.5	Durée.	5
1.2.6	Matériel.	5
1.2.7	Convocation des joueurs.	5
1.2.8	Formule sportive.	5
1.2.9	Forfait.	6
1.2.10	Direction de jeu – Arbitrage.	6
1.2.11	Intendance.	6
1.2.12	Suivi sportif.	6
1.2.13	Conditions financières.	6
1.2.14	Engagements en finale de France.	7
1.3	Tableau des Distances en finales de Ligue.	7
2	Commission Sportive Carambole LBIF.	8
2.1	Commission Sportive 3.10.	8
2.1.1	CS310_3 Bandes	8
2.1.2	CS310_Jeux de Série.	8
2.1.3	CS310_Jeux avec Quilles.	8
2.2	Commission Sportive 2.80.	9
2.2.1	CS280_Jeux de Série et 3 Bandes	9
2.2.2	CS Par Equipe aux Jeux de Série	9
2.2.3	CS Par Equipe aux 3 Bandes	9
2.3	Commission Sportive Féminines et Jeunes.	9
2.3.1	CS Féminines.	9
2.3.2	CS Jeunes.	9
2.3.3	Responsable ISC.	9

1 Championnat Individuel sur 2.80.

1.1 Finale de Département ou District.

1.1.1 Finalité.

Les finales de Département ou District des catégories nationales N3 - R1- R2- et R3, sont qualificatives aux finales de Ligue.

Le vainqueur de la finale est déclaré Champion de Département ou District.

1.1.2 Dates des finales de Département ou District.

Le calendrier LBIF détermine les dates limites d'organisation des finales de Département. Celles-ci sont normalement situées 3 semaines avant les finales de Ligue.

La CS 2.80 LBIF se réserve le droit de modifier le calendrier LBIF. Dans ce cas elle en avertira les Comités Départementaux.

1.1.3 Formule sportive.

La formule sportive utilisée pour les finales de Département ou District est laissée au libre choix des départements.

Les Comités Départementaux déterminent librement le nombre de participants.

Nota : Il est souhaitable de pratiquer un système de tournois sur la demi-journée avec classement qualificatif pour une finale Départementale.

Classement des joueurs.

A l'issue de la finale, un classement est établi aux points de match, à la moyenne générale, à la moyenne particulière et à la meilleure série.

1.1.4 Engagements en finale de Ligue.

Formalités.

A l'issue de la Finale Départementale, **le Directeur de Jeu inscrira sur le site de la Ligue LBIF**, et après consultation avec lui, le joueur vainqueur de la Finale Départementale ou par défaut, en cas de désistement de celui-ci, le deuxième, voire le troisième et ainsi de suite.

Afin que les participants ne soient pas inscrits à leur insu, ils devront confirmer **PERSONNELLEMENT** par courriel **UNIQUEMENT**, leur participation au responsable de la Commission Sportive de la LBIF cslbif280@outlook.fr dans la semaine suivant leur finale Départementale.

Le Directeur de Jeu devra envoyer, sous 48 heures, au responsable de la Commission Sportive LBIF, par courriel (cslbif280@outlook.fr) la feuille de match de la Finale Départementale.

1.2 Finale de Ligue.

Les Finales se joueront en une seule journée.

1.2.1 Finalité.

Les finales de Ligue sont qualificatives aux différents championnats et Coupe des Provinces à l'exception de la finale Libre catégorie Régionale 3 pour laquelle il n'existe pas de Coupe correspondante.

Le vainqueur de la finale est déclaré champion de Ligue, et aura la possibilité de jouer dans la catégorie supérieure pour la prochaine saison même s'il n'a pas la moyenne de la catégorie.

Catégorie Nationale.

A l'issue de la finale de Ligue le gagnant ou le suivant du classement de la finale en cas de désistement, participe à la finale de France comme définie dans le Code Sportif National.

Catégorie Régionale. (LR1-LR2-BR1-3BR)

A l'issue des finales de Ligue, les vainqueurs ou leurs remplaçants, constituent une équipe de Ligue de 4 joueurs qui représentera la LBIF en Coupe des Provinces.

L'organisation de cette compétition est définie dans le règlement spécifique « Coupe des provinces ».

A l'issue de ces Finales de Ligue, le Directeur de Jeu inscrira sur le site de la Ligue LBIF le joueur qualifié pour la Coupe Des Provinces dans les mêmes conditions que pour les finales de Départements.

1.2.2 Nombre de finales.

La Ligue LBIF organise 9 Finales sur billard 2.80 dans les catégories nationales et régionales

Finale Libre Catégorie Nationale 3	LN3
Finale Libre Catégorie Régionale 1	LR1
Finale Libre Catégorie Régionale 2	LR2
Finale Libre Catégorie Régionale 3	LR3
Finale Bande Catégorie Nationale 3	BN3
Finale Bande Catégorie Régionale 1	BR1
Finale Cadre 42/2 Catégorie Nationale 3	CN3
Finale 3 Bandes Catégorie Nationale 3	3BN3
Finale 3 Bandes Catégorie Régionale 1	3BR1

Nota : Les compétitions féminines et jeunes font l'objet de règlements séparé

1.2.3 Attribution des Finales.

Les Finales de Ligue sont attribuées par la CS 2.80 LBIF aux clubs de la Ligue sous réserve d'acceptation par les organisateurs des règles édictées par la LBIF.

La demande d'organisation d'une Finale doit être envoyée au responsable de la Commission Sportive « CS 2.80 LBIF » dès parution du calendrier par courriel ou par courrier. En dernier ressort, la demande d'organisation peut être faite lors de la réunion des commissions sportives de l'AG LBIF.

La CS 2.80 LBIF donnera priorité à l'ordre d'arrivée des demandes. Toutefois, celles-ci ne seront validées que durant la réunion des commissions sportives de l'AG LBIF.

En cas d'annulation d'une finale pour raison exceptionnelle, le club organisateur prévu sera prioritaire pour la saison suivante.

1.2.4 Relation LBIF et Club Organisateur.

Le Club Organisateur recevra des différentes commissions l'ensemble des documents nécessaires à la bonne organisation de la finale. Il peut se rapprocher des responsables de ces différentes commissions pour obtenir conseil ou assistance.

Délégué.

Un délégué de la LBIF est présent pendant toute la durée de l'épreuve.

1.2.5 Durée.

Les finales sont organisées le dimanche durant toute la journée.

1.2.6 Matériel.

Chaque finale se joue sur 3 billards de 2.80m, draps et billes en bon état.

1.2.7 Convocation des joueurs.

Le Responsable Sportif de la CS LBIF 2.80 diffusera sur le site LBIF les convocations aux différentes finales et en adressera une copie par courriel aux présidents du club des joueurs, à charge de leur faire parvenir.

1.2.8 Formule sportive.

La formule sportive retenue est de 6 joueurs en poule unique, 5 matchs joués en distance normale de la catégorie et avec limitation de reprises.

Ces joueurs sont les Champions de Département ou District ou leur remplaçant éventuel. Si un département ou district ne peut fournir de représentant, la Finale se déroulera à 5 (voire 4) et ainsi de suite.

Classement des joueurs.

Les joueurs sont classés par ordre décroissant de leur Moyenne Générale d'arrivée, établie lors de leur finale de Département ou District.

Distance.

Distance et reprises sont définies dans l'annexe 1

A l'issue de la finale, un classement est établi aux points de match, à la moyenne générale, à la moyenne particulière et à la meilleure série.

Horaires.

Les horaires des matchs sont définis par la CS LBIF 2.80 en concertation avec le club organisateur conformément au cahier des charges LBIF.

Arbitrage.

L'arbitrage est assuré par des arbitres officiels désignés par la Commission d'Arbitrage Départementale et complété et validée par la Commission d'Arbitrage de la LBIF.

1.2.9 Forfait.

En cas de forfait dans une finale de ligue, doit être envoyé sous **72 heures** au secrétariat de la LBIF :

- Pour raison médicale, **le certificat du médecin.**
- Pour toute autre raison, **un justificatif.**

1.2.10 Direction de jeu – Arbitrage

La direction de jeu est à la charge de l'organisateur qui peut se rapprocher de la CS LBIF pour des conseils ou assistance.

Les joueurs sont convoqués aux horaires définis sur la convocation.

Tout joueur ne s'étant pas présenté 30 minutes après le début de l'épreuve est **DISQUALIFIE** et est déclaré forfait général.

Un joueur en retard de plus de 10 mn ne peut prétendre à la séance d'essai des billards.

En cas de retard supérieur aux délais autorisés ou en cas d'abandon en cours de compétition, le joueur est convoqué devant la Commission de Discipline. Tous ses matchs déjà joués sont annulés (mais néanmoins conservés sur le site fédéral de saisie).

Tout incident devra faire l'objet d'un rapport écrit et circonstancié du Directeur de jeu et du Délégué LBIF.

1.2.11 Intendance.

L'organisateur est responsable de l'intendance durant toute la compétition.

1.2.12 Suivi sportif.

La gestion sportive de la finale doit être assurée à l'aide d'un support informatique.

Le responsable sportif concerné de la CS LBIF 2.80 fournira aux organisateurs le programme conçu à cet effet.

La CS LBIF est seule habilitée à statuer sur les cas non expressément prévus au règlement.

1.2.13 Conditions financières.

Voir les dispositions financières LBIF.

1.2.14 Engagements en finale de France.

Les engagements en finale de France se font par confirmation et validation des convocations publiées sur le site Fédéral.

ANNEXE 1

1.3 Tableau des Distances en finales de Ligue.

Mode	Catégorie	Abréviation	Distance	Reprises	Format	Coin
Libre	Nationale 3	LN3	200	20	2.80	Grand Coin
	Régionale 1	LR1	150	25	2.80	Petit Coin
	Régionale 2	LR2	100	30	2.80	Petit Coin
	Régionale 3	LR3	70	40	2.80	Petit Coin
Cadre						
	Nationale 3	CN3	120	25	2.80	
Bande	Nationale 3	BN3	80	30	2.80	
	Régionale 1	BR1	60	40	2.80	
3 Bandes						
	Nationale 3	3BN3	25	50	2.80	
	Régionale 1	3BR1	20	55	2.80	



Commission Sportive



2 Commission Sportive Carambole LBIF.

Elle est représentée par le Responsable de Ligue :

Monsieur **Alain PERIER**
Courriel : cslbif280@outlook.fr

Et par le Responsable de Ligue pour les sites de saisie :

Monsieur **Luc ANDRE**
Tel : 06 85 22 63 85
Courriel : luc.andre.91@orange.fr

La Commission LBIF est composée de 4 sous-commissions :
Commission Sportive 3.10 (3 Bandes, Jeux de Série, 5 Quilles)
Commission Sportive 2.80 (tous modes de jeux)
Commission Sportive par Equipe JDS et CF3B
Commission Sportive Féminines et Jeunes

2.1 Commission Sportive 3.10

2.1.1 CS310_3 Bandes

Le représentant pour le circuit 3 Bandes 3.10 LBIF est :

Madame Christine MOREL
Tel : 06 98 04 22 29
Courriel : cmorel60@orange.fr

2.1.2 CS310_Jeux de Série

Le représentant pour le circuit Jeux de Série 3.10 LBIF est :

Monsieur-Philippe VIGNE (membre extérieur)
Tel : 06 03 44 25 00.
Courriel : vigne.philippe@numericable.fr

2.1.3 CS310_ Jeux avec Quilles

Le représentant pour le circuit 5 Quilles LBIF est :

Monsieur Pascal BAYON
Tel : 06 17 24 66 68
Courriel : pascalbayon@gmail.com



Commission Sportive



2.2 Commission Sportive 2.80

2.2.1 CS280_ Jeux de Série et 3 Bandes

Le représentant pour le circuit Jeux de Série et 3 Bandes sur 2.80 est :

Monsieur Alain PERIER
Courriel : cslbif280@outlook.fr

2.2.2 CS Par Equipe aux Jeux de Série

Le représentant pour le circuit par équipe Jeux de Série CFJDS est :

Monsieur Alain PERIER
Courriel : cslbif280@outlook.fr

2.2.3 CS Par Equipe aux 3 Bandes

Le représentant pour le circuit par équipe 3 Bandes CF3B est :

Monsieur Alain PERIER
Courriel : cslbif280@outlook.fr

2.3 Commission Sportive Féminines et Jeunes

2.3.1 CS Féminines.

Le représentant pour le circuit Féminin est :

Madame Brigitte RICHAUD
Tel : 06 87 92 48 05
Courriel : brigrichaud@free.fr

2.3.2 CS Jeunes.

Le représentant pour les compétitions Jeunes est :

Monsieur-Thierry WEBER
Tel : 06 99 60 89 63
Courriel : weberthierry.lbif@yahoo.com

2.3.3 Responsable ISC.

Le responsable du système ISC est :

Monsieur- Alain BILLIARD
Tel : 07 84 19 83 72
Courriel : alain.billiard@wanadoo.fr